

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1376

12 mai 2016

SOMMAIRE

Arbalux S.A.	66006	Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.	66002
Arts et Nature S.à r.l.	66007	Chemgas Barging S.à r.l.	66003
ATS Consulting s.à.r.l.	66005	C.I.C.L. Société de Conseils S.A.	66004
Bata Brands S.à r.l.	66006	Cinergie	66003
BaxEnergy Holdings	66005	Cité du Soleil S.A.	66002
BDC Sol S.à.r.l.	66004	CLOF II Luxembourg S.à r.l.	66002
Beach S.A.	66006	CS Taxis S.à r.l.	66048
Beach S.A.	66004	CT Luxembourg Holdings S.à r.l.	66048
BIPN S.A.	66006	Eastern S.à r.l.	66048
Bisous Investments SPF S.A.	66007	Générale de Construction du Luxembourg SA	
Bluegrass Investments S.A.	66004	66008
Blue Star Shipping	66009	Générale de Construction du Luxembourg SA	
Boracay Management Services	66005	66008
Boucherie Weisen	66005	General Mills Luxembourg S.à r.l.	66007
Brasserie Kirchberg S.à r.l.	66004	Goodison Real Estate S.à r.l.	66008
British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited	66006	Goodison S.à r.l. SPF	66008
Brit Overseas Holdings S.à r.l.	66005	Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.	66008
CAE Investments	66003	Homi S.à r.l.	66009
Cantarellus S.A.	66003	Lennelux S.A.	66034
Carabona SA	66003	Luxembourg General Commodities SPF S.à r.l.	66018
Carconcept S.à r.l.	66007	O7 Retail S.à r.l.	66042
Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.	66002	Taxi Transportes Da Silva O Carriço	66048
Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.	66002	Weka Parking S.à r.l.	66026

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.602.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016085159/12.

(160052476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.602.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016085160/12.

(160052477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.602.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016085161/12.

(160052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Cité du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 85.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085199/9.

(160052549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

CLOF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.973.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085200/9.

(160052738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Cantarellus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 191.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016085165/10.

(160052849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Chemgas Barging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.563.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en application de l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002, et sur base des déclarations de la société mère et de la société filiale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016085169/11.

(160052935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Cinergie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 123, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 165.092.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016085172/13.

(160052426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 221.613.782,50.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Les comptes annuels consolidés de CAE Inc. au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085184/11.

(160052548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Carabona SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 173.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085190/9.

(160052986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016085148/12.

(160052424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Brasserie Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 51.804.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM Sàrl

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2016085151/13.

(160052641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

C.I.C.L. Société de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085156/10.

(160052680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.573.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085142/10.

(160052598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085140/9.

(160052527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

ATS Consulting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 117.219.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085118/12.

(160052691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

BaxEnergy Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085124/10.

(160052692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Boracay Management Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2016085129/12.

(160052758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Boucherie Weisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 151.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085130/9.

(160052562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brit Overseas Holdings S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085132/11.

(160052960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085134/9.

(160052852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BATA BRANDS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016085138/12.

(160053090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085143/10.

(160052599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

BIPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7343 Steinsel, 21, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 170.044.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085145/12.

(160052917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Arbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016085115/11.

(160052880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Arts et Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.496.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2016085116/13.

(160052640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Bisous Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 183.609.

Conformément aux articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BISOUS INVESTMENTS SPF S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016085146/14.

(160052467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Carconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, rue du Beringerberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.565.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016085191/13.

(160052423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Le Bilan consolidé de la société mère (General Mills, Inc.) au 31 Mai 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2016.

General Mills Luxembourg S.à r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant A

Référence de publication: 2016085278/14.

(160053001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

G.C.L. SA, Générale de Construction du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4460 Belvaux, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.161.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085279/10.

(160052815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

G.C.L. SA, Générale de Construction du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4460 Belvaux, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.161.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085280/10.

(160052874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Goodison Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 84.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2015.

Référence de publication: 2016085284/10.

(160052714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Goodison S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 84.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2016.

Référence de publication: 2016085285/10.

(160052713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2015 – 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. März 2016.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc Kriegsmann / Mario Warny

Vorstand / Vorstand

Référence de publication: 2016085288/14.

(160052789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Blue Star Shipping, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.901.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière extraordinaire le 3 février 2016 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée en date de ce jour par le Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir, la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.093.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société:

- FCS Services, dont le siège social est situé au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Star Shipping S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2016073279/22.

(160037781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Homi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 204.127.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen,

on the eleventh day of February.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"HOMI ASSETS LTD.", a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 120 Gladonos Street, Foloune House, 3032 Limassol, Cyprus,

here represented by Mr François MANTI, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration.

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "HOMI S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited

partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder (s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing, indivisible shares.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed

by the general meeting of the shareholder(s). The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 13. Appointment of a secretary.

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

Art. 14. General meetings of the shareholder(s).

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 16. Financial statements. Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 17. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 20. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 21. Statutory auditor - External auditor.

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following three (3) persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, born in La Sepzia (Italy), on September 12, 1964, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Mr Jean-Marc Debaty, born in Rocourt (Belgium), on March 11, 1966, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; and

- Mr François Manti, born in Algrange (France), on October 07, 1970, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,

le onze février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«HOMI ASSETS LTD», une société constituée à Chypre et ayant son siège social au 120, Gladonos Street, Foloune House, 3032 Limassol, Chypre,

ci-après représentée par:

Monsieur François MANTI, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «HOMI S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Répartition des bénéfices, parts sociales indivisibles.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres, au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 10. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné.

Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 13. Nomination d'un secrétaire.

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés.

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il /elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans la convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 17. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des comptes de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les trois (3) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique) avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; et

- Monsieur François Manti, né le 07 octobre 1970 à Algrange (France), avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

2. Le siège social est établi au 11, Avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F.MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2016. Relation: EAC/2016/3826. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016071030/476.

(160034539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Luxembourg General Commodities SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route d Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 203.829.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Georgios KARAVITIS, born on 5 March 1964 in Aigio (Greece), residing at 26 Mela Pavlou Street, 25100 Aigio, Greece,

here represented by Ms. Katerina KUBOVA, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 17th December 2015, which proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Shareholder».

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of the following the following «société à responsabilité limitée» governed inter alia by the Law of 11 May 2007 on the corporation for the management of family assets:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner(s) of the Shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), by the law of 11 May 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended from time to time and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Luxembourg General Commodities SPF S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or more shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the «Board of Managers») is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the company is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of 5 August 2005. The company may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

3.2 The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

3.3 In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of 11 May 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

3.4 The company may also establish offices and representative offices in these countries, in which the company is operating for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro each (EUR 100.-) (the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman from amongst the managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / the general meeting of shareholders / Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Georgios KARAVITIS, prenamed.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000,-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mr Georgios KARAVITIS, born on 5 March 1964 in Aigio (Greece), residing at 26 Mela Pavlou Street, 25100 Aigio, Greece.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

Monsieur Georgios KARAVITIS, né le 5 mars 1964 à Aigio (Greece), demeurant au 26 rue Mela Pavlou, 25100 Aigio, Grèce,

ici représenté par Mme Katerina KUBOVA, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé»,

Lequel comparant, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée régie notamment par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale et dont les statuts ont arrêté comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Luxembourg General Commodities SPF S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré

provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition d'instruments financiers au sens de la loi du 5 Août 2005.

La société peut détenir, gérer et disposer des espèces et des actifs de quelque nature que ce soit sur un compte bancaire.

3.2 La société ne doit développer aucune activité industrielle ni maintenir un établissement commercial ouvert au public.

3.3 D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure et réaliser toute opération nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet, toujours dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.4 La société peut également ouvrir des bureaux (de représentation ou autres) dans n'importe quel pays dans lesquels la société opère.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (EUR 100,-) (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il/elle est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants

ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / l'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Georgios KARAVITIS, prénommé.

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000.-EUR).

Première assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé décide de nommer comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée:
Monsieur Georgios KARAVITIS, né le 5 mars 1964 à Aigio (Greece), demeurant au 26 rue Mela Pavlou, 25100 Aigio, Grèce.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: KUBOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065337/431.

(160027461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Weka Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.085.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

“Weka Holdings S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is “Weka Parking S.à r.l.”.

Art. 3. The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Weka Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Weka Parking S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Damien Schuind with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mr Fabrice Huberty with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mr Alastair McDonnell with professional address at 10, New Burlington Street, 6th floor, W1S 3BE London, United Kingdom
In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1246 Luxembourg, 2 Rue Albert Borschette.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Weka Holdings S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 2 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Weka Parking S.à r.l."

Art. 3. Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûreté. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou fax un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Weka Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Damien Schuind avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Fabrice Huberty avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Alastair McDonnell avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, 6^{ème} étage, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1246 Luxembourg, 2 Rue Albert Borschette.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2766. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070756/417.

(160033656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Lennelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 204.065.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

«FASCONTROL S.à r.l.», a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135,

hereby represented by Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above capacity, has required the notary to establish as follows the articles of association of a public company limited by shares “société anonyme”.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a company (hereafter the “Company”) in the form of a public company limited by shares (“société anonyme”) under the name of “LENNELUX S.A.”.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg- City.

The registered office may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg and abroad and may lease or dispose of movable property.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may in general grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any other financial, industrial or commercial operations as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. The share capital of the Company is set at FIFTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY EURO (53,280.- EUR) represented by fifty-three thousand two hundred and eighty (53,280) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

Transfer of registered or bearer shares shall be inscribed in the register of shareholders or in the bearer shares register.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) single member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision shall be ratified by the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will choose among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors but, in his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the convening notice. No convening notice is needed when all the directors are present and/or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly if at least the majority of its members is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex any other director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

In the event that any director of the Company has an adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, managers or any other agents who may but are not required to be shareholders. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The director(s) to whom such a delegation has been given shall be called managing director(s).

The delegation in favour of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board to report each year to the general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two (2) directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

General meetings of shareholders

Art. 11. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the latter will exert the powers reserved for the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders will be held within the municipality of the Company's registered office or at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of May of each year at 10.00 a.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 13. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the Company's share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Accounting year - Distribution of profits

Art. 14. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The general meeting of shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Reference to the law

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2016.

The first annual general meeting of shareholders shall be held on 2017.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, in its capacity as sole shareholder, declares to subscribe all the shares.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of FIFTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY EURO (53,280.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The notary, drawing up the present deed, declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken, in such capacity as sole shareholder, the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3)

The following have been appointed Directors:

1. Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, born on 22 February 1979 in Messancy (Belgium), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Mrs Annabelle GIOVANARDI, employee, born on 28 April 1969 in Briey (France), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED, a company registered in the Cayman Islands under number CT282606, with registered office at Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Ky1-1111, Cayman Islands, whose permanent representative is Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Director, born on March 18, 1970 in Ibadan (Nigeria), with address at One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beirut Central District, Beirut (Lebanon).

FFA REAL ESTATE LIMITED is also appointed Chairman of the Board of Directors for the whole duration of its mandate as Director.

Their term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2021.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed Statutory Auditor:

FASCONTROL S. à r.l., having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135.

Its term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2021.

Third resolution

The registered office of the Company is established at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huit février.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«FASCONTROL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 180.135,

Ici représentée par Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, laquelle, après avoir été signés «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, à requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «LENNELUX S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut également acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

La Société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (53.280,- EUR) divisé en cinquante-trois mille deux cent quatre-vingts (53.280) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et répondant aux conditions du paragraphe (2) de l'Article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire qui en est le propriétaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires ou dans le registre des actions au porteur comme les pleins propriétaires de ces actions.

Sur demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent y pourvoir temporairement, une telle décision devant être ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférence vidéo et conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibérations, les votes pourront ainsi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas, le vote doit être confirmé par écrit.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

L'administrateur à qui pareille délégation a été donnée sera appelé administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Lorsque la Société compte un administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Assemblées des actionnaires

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toute les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou au lieu indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 13. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Exercice social - Distribution des profits

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Référence à la loi

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2017.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, en sa susdite capacité d'actionnaire unique, déclare souscrire à toutes les actions.

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (53.280,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, pré-qualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, agissant ainsi en sa qualité d'actionnaire unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3)

Sont nommés Administrateurs:

1. Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, née le 22 février 1979 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, née le 28 avril 1969 à Briey (France), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED., une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro CT282606, avec siège social à Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Caïmans, ayant comme représentant permanent Monsieur Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Administrateur, né le 18 mars 1970 à Ibadan (Nigeria), avec adresse à One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beyrouth Central District, Beyrouth (Liban).

FFA REAL ESTATE LIMITED est également nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FASCONTROL S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.135.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 février 2016. Relation: EAC/2016/4304. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016069921/411.

(160033103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

O7 Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 203.917.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty first of January

Before Maître Karine REUTER, notary residing professionally in Luxembourg.

There appeared:

OROLUK HOLDING SARL, a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 59 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under the reference B 201.578 ,

here represented by Maître Thierry POULIQUEN, residing professionally in Howald or Maître Valérie KOPERA, residing professionally in Howald, by virtue of a proxy given under private seal on 15th January 2016.

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of “O7 RETAIL S.À R.L.” (the Company).

Art. 2. Corporate object. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500 eur) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a par value of ten euro (10 eur) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2017.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent

an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager or in case of plurality of managers the Board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2016.

Subscription and liberation

The one thousand two hundred and fifty (1.250) shares have been subscribed by the sole shareholder OROLUK HOLDING SARL, represented as stated above.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500 eur) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand three hundred fifty euros (EUR 1.350.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at one (1).
2. Is appointed as Manager of the Company for an unlimited period of time:
M. Sigurdur BOLLASON, born on June 25th, 1973 in Reykjavik, residing at 4, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.
3. The registered office is established at Luxembourg, L-2240, rue Notre Dame 34

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OROLUK HOLDING SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 59 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 201.578,

ici dûment représentée par Maître Thierry POULIQUEN, demeurant professionnellement à Howald or Maître Valérie KOPERA, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «O7 RETAIL S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2017.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales ont toutes été souscrites par OROLUK HOLDING SARL, pré qualifiée et représentée comme indiqué en tête des présentes.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille trois cent cinquante euros (1.350-EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de UN (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
M. Sigurdur BOLLASON, né le 25 juin 1973 à Reykjavik, demeurant au 4, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg
3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, L-2240, 34 rue Notre Dame

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signés: T. POULIQUEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1971. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066938/328.

(160029256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eastern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016085225/12.

(160053087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Taxi Transportes Da Silva O Carriço, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Steinfort, 16, rue Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 53.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085007/10.

(160052257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

CS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 99.052.

Le Bilan au 31 Décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085210/10.

(160052918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

CT Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 660.895,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.620.

Les comptes annuels consolidés de CT Luxembourg Holdings, en liquidation volontaire, au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016085211/11.

(160052507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.
